



Association Baby-Loup

Campagne de soutien

Le 29 octobre 2014, les partenaires institutionnels de la crèche associative Baby-Loup, réunis en Préfecture de Versailles, ont garanti sa pérennité au moins jusqu'à la fin de l'année 2016. La condition ? Que cet établissement-pilote, ouvert 24h/24 et 7j/7 pour s'adapter en temps réel aux besoins des familles, réunisse le plus vite possible la somme de 250 000 €, c'est-à-dire ce qui lui manque pour compléter son budget et pouvoir commencer la nouvelle année à l'équilibre. C'est à cette collecte historique, visant à protéger un projet d'avenir devenu symbole national du vivre-ensemble et de l'innovation sociale, que vous pouvez aujourd'hui participer.

Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à vous.

1) Libeller un chèque à l'ordre « Association Baby-Loup / Dons » et l'envoyer à l'adresse suivante :

**Association Baby-Loup
1 rue Camille Pelletan
78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE**

2) Mandater un virement vers le compte de l'association créé pour recevoir les dons, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

**IBAN : FR76 4255 9000 0741 0200 3064 436
BIC : CCOPFRPPXXX**

Baby-Loup étant un organisme d'intérêt général, sachez que votre soutien financier peut donner lieu à réduction d'impôts. Si vous souhaitez un reçu fiscal, merci de nous en faire la demande.



Pour le bien-être de tous les enfants,
soyons solidaires ! L'équipe BABY-LOUP